

ARGUMENTAIRE

RÉINVESTIR LA POLITIQUE DE LA VILLE

TAUX DE PAUVRETÉ 3 FOIS PLUS ÉLEVÉ, CHÔMAGE, ÉCHEC SCOLAIRE, DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX SOINS, LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LEURS HABITANTS RESTENT LES PREMIÈRES VICTIMES DE LA CRISE. POUR LA CFTD, IL EST URGENT DE RÉINVESTIR LA POLITIQUE DE LA VILLE.

Malgré les diverses mesures engagées par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, les quartiers dits « sensibles » peinent à sortir de leur isolement. Les raisons d'agir sur ces territoires sont d'autant plus nécessaires que si en période de crise ils sont davantage frappés qu'ailleurs, ils sont aussi ceux qui bénéficient le plus tardivement et le plus lentement d'une reprise économique. De plus, face à une situation qui semble figée, leurs habitants développent un sentiment d'abandon, propice au repli sur soi. Ils deviennent ainsi une cible facile pour les extrémistes de tout genre qui utilisent les thèmes du chômage et de l'insécurité pour répandre leurs idéologies nauséabondes, à l'opposé des valeurs républicaines que nous défendons. C'est pourquoi, la CFTD veut réinvestir la politique de la ville.



HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Initiée à la fin des années 1970, face aux premiers signes de dégradation des grands ensembles construits pendant les Trente Glorieuses (vieillesse de l'habitat mais aussi augmentation du chômage et de la précarité, départ des classes

moyennes), la politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales et revaloriser les quartiers en difficulté. À l'origine, l'emploi et le développement économique n'en ont pas été les axes majeurs.

1996 : CRÉATION DES ZONES URBAINES

Il faut attendre 1996 et *le Pacte de relance pour la ville*, orienté très largement sur l'aide au développement des entreprises, pour que ces axes

soient enfin abordés. C'est ce pacte qui crée les :

- ZUS (Zones urbaines sensibles),
- ZFU (Zones franches urbaines),
- ZRU (Zones de revitalisation urbaines).

2003 : LOI BORLOO

Après le rapport très critique de la Cour des comptes sur la politique de la ville, la *loi Borloo d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine* (loi

CHIFFRES CLÉS

25%

c'est le taux de chômage dans les quartiers prioritaires.

du 1^{er} août 2003) réoriente fondamentalement la politique de la ville. Elle distingue notamment la rénovation urbaine de la revitalisation économique.

EN 2005

Après la crise des banlieues qui remet en avant les discriminations et les inégalités qui perdurent dans les quartiers défavorisés, les dispositifs du plan Borloo sont renforcés.

2014 : LOI LAMY, UNE POLITIQUE DE LA VILLE QUI INTÈGRE ENFIN SES HABITANTS

Le 21 février, une *nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* est votée (loi Lamy). Elle inscrit, pour la première fois, le principe de co-construction de la politique de la ville avec ses habitants et elle :

- redéfinit les quartiers prioritaires (environ 1200) à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté,
- instaure un contrat urbain global à l'échelle inter-communale,
- engage une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social.

Malgré toutes ces mesures, la situation des populations concernées ne s'améliore pas. Elle s'est même aggravée, touchant plus fortement

les jeunes, les femmes, et les personnes issues de l'immigration. L'absence de qualification, l'éloignement géographique, les difficultés de mobilité et les discriminations sont les principaux facteurs qui freinent l'entrée ou le retour dans la vie active.



L'ÉCOLE POUR RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL

Dans les quartiers prioritaires, le système scolaire ne réussit pas à assurer son rôle d'ascenseur social. L'absence de mixité sociale ne permet pas au système éducatif de lutter contre la ségrégation. Cette situation entretient un sentiment de « ghettoïsation » chez les jeunes. Ces derniers n'envisagent pas un avenir différent de celui qu'ils vivent au quotidien.

La corrélation est connue, la réussite scolaire est étroitement liée au milieu d'origine, et certaines familles ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants, de leur transmettre ni les codes en vigueur dans le milieu scolaire ni ceux du monde de l'entreprise. Les inégalités apparaissent dès la maternelle et les écarts continuent de se creuser ensuite.

Les taux de retard scolaire sont deux fois plus élevés dans les collèges des « quartiers prioritaires », avec pour conséquence : 32 % de non diplômés contre 16 %

en moyenne nationale. Cet écart se renforce en particulier après le baccalauréat : seulement 11 % des jeunes sont diplômés du supérieur contre 20 % en moyenne nationale.

Les chiffres relatifs à l'échec scolaire pèsent ensuite sur l'accès à l'emploi puisque les entreprises fondent très largement leurs recrutements sur le diplôme et l'expérience professionnelle. C'est là que le *Compte personnel de formation** prend tout son sens, puisqu'il va financer des formations obligatoirement qualifiantes, qui répondent aux besoins de la personne et en lien avec l'économie locale. C'est un droit attaché à chaque personne, en emploi ou en recherche d'emploi, utilisable à partir de 16 ans, ou 15 ans pour les apprentis (réforme de la formation professionnelle, AnI du 14 décembre 2013, loi du 5 mars 2014).

NOS PROPOSITIONS

- Stabiliser et renforcer les réseaux d'éducation prioritaires en intégrant au maximum les populations des quartiers ;
- Développer des lycées polyvalents qui accueillent tous les jeunes ;
- Développer dans les quartiers la présence de conseillers d'orientation pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation, en lien avec les parents ;
- Favoriser le travail des associations pour rapprocher de l'école les parents en difficulté ;

- Renforcer les partenariats entre les acteurs éducatifs de l'Éducation nationale, les services publics locaux (culture, social) et la société civile (associations) pour revenir aux principes de l'éducation populaire.



L'INSERTION PAR L'APPRENTISSAGE

La formation en alternance, notamment l'apprentissage, est un formidable outil qui a fait ses preuves en faveur de l'insertion professionnelle et contre le décrochage scolaire. Elle permet aux jeunes ne souhaitant pas poursuivre des études longues ou en rupture avec le système scolaire, d'emprunter une autre voie pour s'insérer dans le monde de l'entreprise, tout en suivant une formation dans le cadre d'un contrat de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Malheureusement, faute de connaître les dispositifs proposés, et de par l'écart entre leurs attentes et celles des employeurs, peu de jeunes, pourtant ciblés par ces mesures, réussissent à en bénéficier.

Pour remédier à cette situation, le Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 a annoncé un dispositif « Réussite apprentissage ». Cette mesure sera mise en œuvre par les Missions locales et les Centres de formation et d'apprentissage (CFA) qui collaboreront pour permettre à 10 000 jeunes habitants en ZUS d'entrer en contrat

d'apprentissage d'ici 2016. Afin de prévenir les abandons, ces jeunes bénéficieront d'un accompagnement avant leur formation, puis pendant les premières semaines d'apprentissage. Il complètera et s'additionnera aux dispositifs déjà existants : Garantie jeunes, École de la deuxième chance, etc. La CFDT souhaite faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes qui ne disposent pas de réseaux susceptibles de les aider à trouver un employeur potentiel. C'est pourquoi elle veillera à la bonne mise en œuvre du dispositif « Réussite apprentissage » et à l'évaluation de ses résultats. Elle souhaite être associée au comité de suivi du dispositif.

Au-delà de la formation par alternance la mobilisation de la CFDT et de ses structures territoriales est nécessaire pour :

- Multiplier les journées de recrutement (CDD, CDI, stages, etc.) pour faciliter la rencontre entre entreprises et jeunes ciblés ;
- Favoriser l'activité économique et sociale dans les « quartiers politique de la ville » par un renforcement des dispositions fiscales et sociales (exonération de cotisations sociales) ;
- Promouvoir les dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi des jeunes (emplois d'avenir, starter).
- Promouvoir les politiques de développement des compétences à partir des nouveaux outils disponibles : le *Compte personnel de formation* et le *Conseil en évolution professionnelle**.

- Développer les formations en alternance, le nouveau dispositif « Réussite apprentissage », privilégier le tutorat et l'accompagnement.



L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Le rapport 2015 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) est édifiant : 12,4 % des personnes habitant en ZUS n'ont pas de couverture maladie complémentaire, contre 6,1 % pour le reste de la population. Le renoncement aux soins est important chez les adultes et ils ont moins recours aux spécialistes. Au cours de l'année écoulée, plus d'un habitant sur quatre a renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières mais aussi en raison du déficit de l'offre médicale et paramédicale (délais trop longs pour obtenir un rendez-vous, temps de trajets trop longs...).

L'ONZUS identifie un déficit des équipements de santé et des services sanitaires en ZUS par rapport à leur agglomération. Le déficit en médecins généralistes, infirmiers et pharmacies (offre de proximité) y est très marqué. Les services d'aides et de soins à domicile de l'action sociale sont aussi moins disponibles, surtout concernant l'aide sociale à l'enfance et l'aide aux personnes handicapées.

L'état de santé de la population résidant en ZUS est plus dégradé que celui des autres personnes. Les problèmes de surpoids et d'obésité y sont également plus fréquents, notamment chez les femmes. De par la concentration de la pauvreté et d'une moindre qualité de l'habitat et de l'environnement, il existe un impact réel des caractéristiques des quartiers d'habitation sur l'état de santé des personnes qui y vivent.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation, d'échanges, relatives à la santé, en tant que représentants CFDT (sur l'accès aux soins, la prévention, les réformes...), ou avec d'autres acteurs du territoire notamment les associations ;
- Par le biais des contrats locaux de santé, nos mandats peuvent co-construire des actions avec les acteurs du territoire (élus, associations, professionnels...) pour agir concrètement sur des situations individuelles ou des territoires précis tels que les quartiers.



DE LA COHÉSION SOCIALE PAR L'ACCÈS À LA CULTURE...

L'accès à la culture est un des éléments essentiels de la politique de la ville car c'est un facteur de cohésion sociale. La présence du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque) dans les « quartiers » tout comme l'accès à la culture (cinéma, expositions, musées) permet à leurs habitants de pouvoir vivre des expériences de détente enrichissantes. C'est aussi un moyen d'échanger, de construire un dialogue entre les habitants et les associations, autrement dit d'établir du lien social.

UN EXEMPLE RÉUSSI D'IMPLANTATION DE LA CULTURE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Tissé Métisse à Nantes. Implantée dans le quartier de Bellevue à Nantes, l'association a pour objectif de faire se rencontrer les associations de quartier et de l'engagement citoyen, le monde du travail par les Comités d'entreprise, les structures de l'éducation populaire, les collectifs artistiques et culturels. Les actions développées par l'association s'articulent autour de l'accès à la culture, des discriminations, du vivre ensemble et de l'engagement citoyen.

* Voir Mode d'Emploi SH3484 *Comprendre et utiliser le Compte personnel de formation*.

Au-delà de son aspect éducatif, visible à l'école dans les programmes artistiques, la culture est une dimension souvent négligée et non prioritaire alors qu'elle est vecteur de rencontres et d'éveil à l'autre. Par la culture, il est possible de créer des carrefours qui ouvrent vers l'émancipation, valeur chère à la CFDT.

NOS PROPOSITIONS

- Faciliter les partenariats entre associations et services culturels en travaillant avec les fédérations concernées (INTERCO, F3C) et les URI intéressées;
- Renforcer les actions culturelles dans les ZUS;
- Favoriser la présence d'artistes en résidence dans les « quartiers »;
- Solliciter les comités d'entreprise susceptibles de s'investir dans des actions de solidarité culturelle dans les quartiers concernés.



...ET PAR LE LOGEMENT

Depuis 1995, la CFDT affirme que « la politique du logement doit devenir une politique publique de l'habitat, c'est-à-dire une politique intégrant les questions d'accès et de maintien dans un logement de qualité et ce dans un cadre de vie satisfaisant » (Manifeste de l'habitat). Si cette politique de l'habitat

devient une composante essentielle d'une politique d'aménagement du territoire et de l'espace urbain, elle contribuera à la cohésion sociale.

Avec le chômage, les politiques du logement et de l'habitat génèrent leurs propres logiques d'exclusion. Les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale sont devenus le lot de nombreux habitants des « quartiers prioritaires » qui concentrent en un même lieu tous les ingrédients du mal vivre (chômage, faibles revenus, échec scolaire, violences...).

Certes, des efforts très importants ont été réalisés ces dernières années sous l'impulsion de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : démolition, reconstruction et réhabilitation. Cependant, les phénomènes de ghettoïsation n'ont pas disparu par manque de logements économiquement accessibles et des politiques de peuplement définies par les collectivités territoriales qui ne sont pas toujours respectueuses d'un équilibre social.

NOS PROPOSITIONS

- Réformer le système d'attribution des logements dans le parc social;
- Réintroduire de la mixité sociale intergénérationnelle dans tous les quartiers (diversité de revenus, d'origines, de types de logements);

- Imposer aux communes n'ayant pas assez de logements sociaux de respecter la loi *Solidarité et renouvellement urbain* Cette loi SRU, votée en 2000, impose aux communes de plus de 3500 habitants d'avoir au moins 25% de logements sociaux.

Même si nous ne l'avons pas traité ici, il est évident que les services publics constituent un élément clef du succès de la politique de la ville. Nous visons notamment les transports publics dont l'organisation doit permettre aux habitants de se déplacer hors du quartier et hors de la ville. Nos propositions sont des pistes d'actions qui peuvent permettre d'agir avec d'autres : associations, élus locaux, et services publics, pour améliorer la situation des populations et des salariés qui vivent dans ces quartiers. Pour la CFDT, il est important que les

professions directement concernées par ces axes d'action, qui ne sont pas exhaustifs, soient impliquées. Il faut inscrire l'ensemble de ces éléments dans une réflexion plus générale sur la ville, la repenser dans son organisation spatiale et ses interactions. Élargir notre regard et notre action aux « quartiers prioritaires politique de la ville » est une opportunité pour redonner du sens à notre action interprofessionnelle. Désenclaver les quartiers pour les intégrer au tissu urbain environnant est un enjeu essentiel. Ce n'est qu'à cette condition que demain le terme de « quartier » ne sera plus synonyme de problème, mais reprendra son sens commun du bien vivre ensemble. En outre, une réflexion globale sur la ville devrait intégrer la place des agglomérations dans le développement économique, l'aménagement et l'équilibre des territoires.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE « BOÎTE À OUTILS » RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

NOTRE MODE D'EMPLOI

- **COMPRENDRE ET UTILISER LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

